

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 22/03/2023
DELIBERATION N°CS-2023/22

OBJET : *Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure adaptée pour la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération ainsi que des études et aménagements hydrauliques et hydroécologiques sur le bassin versant de l'Yzeron*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil communautaire, salle des Vallons, CCVL, 27 chemin du Stade - 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : D. GEREZ, H. DROMAIN, C. POUZERGUE, V. SARSELLI, C. SCHUTZ

Messieurs : R. GILLET, P. TISSOT, O. BAREILLE, A. GALLIANO, F. GROULT, J-C. KOHLHAAS, M. RANTONNET, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, S. HOUDEAU, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : C. SCHUTZ

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 21 / Voix : 63 sur 109).

Convocation en date du : 14 mars 2023

Nature de l'acte : Commande publique – Autres contrats (1.4.9)

Monsieur le Président, Jean-Charles KOHLHAAS, expose que le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération ainsi que des études et des aménagements hydrauliques et hydroécologiques sur l'ensemble du bassin versant de l'Yzeron.

Type de procédure

La présente consultation fait l'objet d'une procédure adaptée dans les conditions définies par les articles L2123-1 et R2123-11° du Code de la commande publique.

Forme du marché

Le marché revêt la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 214 000 € HT, passé en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il s'exécute par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.

Il s'agit d'un marché public de prestations intellectuelles, régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Prestations Intellectuelles (CCAG-PI).

Caractéristiques principales

Le SAGYRC intervient aujourd'hui dans différents domaines :

- La protection contre les inondations incluant notamment :
 - o Le suivi et l'entretien des sites aménagés,
 - o Le suivi des ouvrages de protection (VTA).
- La gestion de la ressource en eau :
 - o Etude et mise en œuvre d'effacement de retenues.
- La gestion de la végétation du lit et des berges comprenant notamment des études et travaux concernant :
 - o L'aménagement de seuils,
 - o La stabilisation d'incision de lit de ruisseau,
 - o La protection de berges érodées.

L'ensemble de ces prestations nécessite des compétences pointues dans un certain nombre de domaines :

- Hydrologie/hydraulique fluviale,
- Géologie/hydrogéologie,
- Hydrogéomorphologie,
- Géotechnique/Génie civil,
- Ecologie des milieux terrestres et aquatiques.
- Procédures réglementaires (droit de l'urbanisme et de l'environnement).

Le présent marché a donc pour objectif de recruter un prestataire maîtrisant ces domaines afin d'accompagner le syndicat.

Le prestataire aura à réaliser au fur et à mesure des besoins du syndicat des missions de conseil sur ces différents domaines à travers la production d'avis ponctuels ou la réalisation d'études de faisabilité. Il aidera le syndicat à recruter si nécessaire des maîtres d'œuvre et à encadrer leur mission. Il pourra également accompagner directement le syndicat dans l'organisation et le suivi de chantiers.

Durée du marché et durée prévisionnelle d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans reconductible une fois. La durée totale du marché pourra donc être portée à quatre (4) ans.

La date prévisionnelle du début des prestations est avril 2023.

Publicité et retrait du dossier de consultation des entreprises

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié au BOAMP le 21 février 2023, et mis en ligne le même jour sur le site Internet www.riviere-yzeron.fr à la rubrique marchés publics et sur le profil d'acheteur du Syndicat : sagyr.e-marchespublics.com

Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur le profil d'acheteur par voie dématérialisée.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 10 mars 2023 à 13h00. Les offres sont remises uniquement par voie dématérialisée, en application de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique.

Critères d'admission des candidatures et des offres

Avant tout, les candidats doivent remplir les obligations juridiques d'accès à la commande publique.

Les candidatures qui n'ont pas été écartées seront examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières mentionnées dans le règlement de la consultation. Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacité seront éliminées.

Les offres seront classées par ordre décroissant selon les critères pondérés précisés ci-dessous. L'offre la mieux classée sera retenue.

Critères de sélection des offres :

1. Critère technique (60 points)

Le critère technique sera jugé au regard du contenu du mémoire technique, de l'expérience du candidat et de l'équipe projet et des moyens mis en œuvre. La note maximale pour ce critère sera de 60/60. Chaque sous critère fera l'objet d'une évaluation détaillée selon le découpage suivant :

- Compréhension de la mission, organisation et approche méthodologique (10 points) ;
- Qualifications et expérience du chef de projet et de l'équipe projet assignés à l'exécution du marché et moyens à disposition (50 points).

2. Critère financier (40 points)

La proposition la moins chère obtiendra la note maximale de 40/40. Le calcul de la note financière s'effectuera selon la formule suivant :

$$\text{Note} = P_{\min} / P_o * 40$$

Avec $P_{\min}$: offre la moins disante, P_o : offre du candidat.

Enfin le candidat se verra attribuer une note finale qui sera la somme des notes obtenues. Les offres seront classées selon leur notation par ordre décroissant et l'offre la mieux classée sera ainsi retenue.

Analyse des candidatures et des offres

Le Président indique qu'une seule entreprise a remis une offre avant la date et l'heure limites de réception :

N° d'ordre d'arrivée du pli	Nom commercial et adresse de l'établissement
1	SETEC HYDRATEC- (69329 LYON CEDEX 03)

A l'issue de l'examen attentif des pièces administratives et comptables, des moyens et des références du soumissionnaire, la candidature présentée a été admise.

Jean-Charles KOHLHAAS présente l'analyse détaillée de l'offre.

Setec Hydratec étant le seul candidat, il n'est pas possible de le comparer directement avec d'autres offres. Il apparaît ainsi peu pertinent de donner une **note technique**. Cependant, du point de vue de ce critère, Setec Hydratec apporte toutes les garanties lui permettant de mener à bien les missions qui pourront lui être confiées dans le présent marché comme il a pu le faire jusqu'à présent. De plus, on a l'assurance qu'il maîtrise le logiciel de modélisation demandé dans le marché et le modèle de l'Yzeron. En effet, Setec Hydratec a conçu à la fois le logiciel en question et le modèle de l'Yzeron.

Concernant le **critère financier**, il apparaît que l'offre reste concurrentielle par rapport au marché de 2018 et ne fait pas apparaître des prix incohérents et/ou prohibitifs par rapport aux prix pratiqués jusqu'à présent.

Malgré le fait qu'il n'y ait qu'une seule offre, après analyse détaillée, Jean-Charles KOHLHAAS propose d'aller au bout de la consultation et d'attribuer le marché au seul candidat qui a présenté une offre à savoir **SETEC HYDRATEC, agence de Lyon**.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le code de la commande publique,

Vu le règlement des MAPA du SAGYRC adopté le 24 février 2021,

Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Oui l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 63 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la passation d'un accord-cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération ainsi que des études et des aménagements hydrauliques et hydroécologiques sur l'ensemble du bassin versant de l'Yzeron, avec le bureau d'études **SETEC HYDRATEC**, pour une durée de 2 ans reconductible 1 fois pour une durée identique, dont le montant maximum s'élève à 214 000 € HT (reconduction comprise) ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président du SAGYRC à signer le marché et toutes pièces se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et années susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 31 mars 2023.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

